

## Séance publique du 18 avril 2005

### Délibération n° 2005-2592

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **ZAC du 136, avenue Félix Faure - Suppression**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 9 juillet 1992, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création-réalisation de la ZAC du 136, avenue Félix Faure à Lyon 3° et par délibération en date du 25 janvier 2000, il a approuvé le plan d'aménagement, le programme des équipements publics (PEP) et le bilan modifiés.

A la suite de la défaillance d'un premier aménageur SNC Château Lafon, l'aménagement du site a été confié, par voie de convention en date du 2 février 2000, à la société Cofimab.

Le périmètre de cette opération est délimité par le foyer Sonacotra à l'est, le chemin de fer de l'Est lyonnais (CFEL) au sud et l'avenue Félix Faure.

L'opération d'aménagement avait pour objectif d'assurer une continuité urbanistique le long du CFEL avec la ZAC Château Lacassagne et de poursuivre l'aménagement du quartier par une offre de logements et de services de proximité.

La surface hors œuvre nette (SHON) autorisée était de 25 000 mètres carrés.

Le programme de construction est aujourd'hui achevé et a permis la réalisation de 17 523 mètres carrés répartis comme suit :

- 9 466 mètres carrés pour un programme de logements sociaux,
- 7 542 mètres carrés pour un programme de logements en accession,
- 515 mètres carrés pour les commerces.

Il reste 6000 mètres carrés de SHON affectés à l'extension du foyer Sonacotra, qui pourront être réalisés *via* le droit des sols commun.

Le PEP prévoyait :

- la réalisation d'une voie publique en bordure du CFEL (rue Jean-Pierre Lévy) reliant la rue des Cadets de la France Libre à l'avenue Félix Faure,
- l'éclairage public,
- les réseaux d'eau et d'assainissement,
- les réseaux d'EDF-GDF et les réseaux de télécom.

Ce PEP est réalisé.

Programme des équipements publics approuvé par la délibération du Conseil en date du 25 janvier 2000 :

Equipements	Coût (en €)	Financement	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire futur
<b>Infrastructures</b>				
voirie et réseaux	296 100	ZAC	aménageur	Communauté urbaine
éclairage public	28 200	ZAC	aménageur	ville de Lyon
<b>total</b>	<b>324 300</b>			

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**Procède** à la suppression de la ZAC du 136, avenue Félix Faure à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,